

DEMANDE DE DEROGATION
POUR L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
DANS UNE ENCEINTE SPORTIVE ¹
A remplir minimum 1 mois avant la date prévue

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) Mlle, Mme, M ² ¹
Président – Secrétaire – Trésorier de l'association ² :
Agréée Jeunesse et sport sous le numéro ai l'honneur de solliciter,
conformément aux dispositions de l'article L.3335-4 du code de la santé publique, l'ouverture
d'un débit de boissons temporaire du groupe dans
..... du au
de h à h (48 heures maximum) à l'occasion de
.....
Cette demande est la n° de l'année en cours (10 autorisations maximum).
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le
Signature

¹ Doivent être fournis à l'appui de la demande : un justificatif d'identité du demandeur, le dernier bureau de l'association validé par les services préfectoraux et l'agrément Jeunesse et sport

² Rayer les mentions inutiles

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot
Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.3334-1, L.3334-2 et L.3335-4 du Code de la Santé publique ;
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux ;
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article premier – M
- est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de catégorie
dans
du au jusqu'à heures
à l'occasion de

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le

Le Maire,

Pierre-Jean PUDAL